

MINAS : AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°0001/ASMI/MINAS/SG/DAG/SDBM M/SMP DU 14 JANVIER 2021 RELATIF A LA PRESELECTION DES CONSULTANTS OU CABINETS DE CONSULTANTS EN VUE DE LA REALISATION DE L'ETUDE RELATIVE A LA MISE A JOUR DES DOCUMENTS TECHNIQUES PREALABLES A LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DES ÂGES A NYOM II – YAOUNDE.

1. Contexte

Dans l'optique de procéder à la mise à jour des documents techniques des précédentes études préalables à la construction de la Maison des Âges, le Ministre des Affaires Sociales lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI).

Le but du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt est de constituer une liste restreinte des consultants ou cabinets de consultants devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint qui sera lancé conformément à la réglementation en la matière.

2. Objet

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la présélection des consultants ou cabinets de consultants ayant une expertise dans les domaines de l'anthropologie, de la sociologie, de l'architecture, du génie-civil, de l'environnement, du travail social, de l'urbanisme et devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint portant sur la réalisation de l'étude relative à la mise à jour des documents techniques préalables à la construction de la Maison des Âges.

3. Participation et origine

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la présélection des consultants ou cabinets de consultants ayant une expertise dans les domaines de l'anthropologie, de la sociologie, de l'architecture, du génie-civil, de l'environnement, du travail social, de l'urbanisme, en règle avec leurs obligations fiscales et administratives et justifiant d'une capacité technique, financière et opérationnelle suffisante dans le domaine concerné.

A cet effet, les consultants ou cabinets de consultants intéressés par cet Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt doivent fournir toutes les informations indiquant leurs qualifications et références dans les prestations analogues, ainsi que les documents appropriés attestant leur expérience dans ce domaine.

4. Financement

Le financement sera assuré par le Budget d'Investissement Public du MINAS pour l'exercice 2021.

5. Remise des offres

Les dossiers de candidatures rédigés en français et/ou en anglais doivent être remis en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, sous pli fermé à la Direction des Affaires Générales ; Sous-Direction

du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés Publics sis au 2ème étage, porte 24, de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère des Affaires Sociales au plus tard le 10 février 2021 à 13 heures, heure locale. Passé ce délai, aucune offre ne peut être acceptée, modifiée ou retirée. Chaque offre constituée portera la mention :

**« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N°0001/ASMI/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 14 janvier 2021. RELATIF
A LA PRESELECTION DES CONSULTANTS OU CABINETS DE CONSULTANTS
EN VUE DE LA REALISATION DE L'ETUDE RELATIVE A LA MISE A JOUR
DES DOCUMENTS TECHNIQUES PREALABLES A LA CONSTRUCTION DE LA
MAISON DES ÂGES A NYOM II – YAOUNDE».**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

6. Critères d'évaluation

Les Dossiers de candidature seront évalués suivant les critères ci-après :

- Dossier Administratif ou Technique incomplet et/ou non conforme ;
- Fausse déclaration ou document falsifié ;
- Note Technique inférieure à soixante dix (70) points sur cent (100)

Critères de Notation des dossiers techniques

L'évaluation technique se fera sur cent (100) points sur la base des critères ci-après :

1. Présentation de l'offre : 3 points
2. Références du consultant ou du cabinet de consultants pour les études similaires (premières et dernières pages assorties des procès-verbaux de réception): 20 points
3. Personnel (Qualifications et expériences) : 55 points
4. Plan de travail et méthodologie: 12 points
5. Moyens matériels et logistiques : 10 points.

-VOIR TABLEAU SUR PDF

Seuls les candidats qui ont totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent (100), seront retenus.

La non production de l'une des informations entraînera la note zéro (0)

Toute fausse déclaration entraînera le rejet de l'offre du consultant.

A l'issue de la présente manifestation d'intérêt, une liste restreinte de consultants pré qualifiés sera établie, et il leur sera adressé par voie de presse une invitation à soumissionner.

YAOUNDE le 14 Janvier 2021

Le MINISTRE

NGUENE NÉE KENDECK PAULINE IRÈNE